

Suivi de carrière : une campagne hors-sol !

Depuis plusieurs semaines les EC s'efforcent d'assurer la multiplicité de leurs missions dans des conditions éprouvantes. Les activités pédagogiques à distance, le maintien des liens avec les étudiant·es et les collègues, la participation aux tâches collégiales et administratives, les changements procéduraux et calendaires, requièrent de leur part une adaptation régulière et un surcroît de travail en parallèle d'une vie au quotidien plus compliquée : approvisionnement, garde d'enfants, inquiétudes sur sa santé et celle des proches voire soins nécessaires, isolement ou manque d'espace,....

Dans ce contexte qui va se prolonger, et alors que les membres du CNU verront leurs activités des prochains mois alourdies par le report des opérations de recrutement et d'avancement, le ministère a maintenu- la campagne 2020 de suivi de carrière. L'application pour déposer le dossier est ouverte depuis fin mars et **jusqu'au 2 juin à 16h.**

Cette année encore plus que les autres, les EC sont bien assez occupé·es et préoccupé·es pour être dispensé·es de cet exercice ! Celui-ci apparaît à tou·tes comme au mieux inutile puisque les établissements ne prennent pas en compte les recommandations des sections CNU (5 réactions sur plus de 150 recommandations en 2018). **Faisant suite aux analyses et aux actions du SNESUP-FSU, toujours plus de collègues boycottent le dispositif : 60 % en 2017, 75 % en 2018, 77 % en 2019. Plus de la moitié des sections CNU ne l'ont pas mis en place l'an dernier.**

Le SNESUP-FSU rappelle son opposition au suivi de carrière des enseignant·es-chercheur·es, et notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel ainsi qu'à toute utilisation de la modulation de service en réponse aux recommandations du CNU. Il dénonce l'absence d'information sur les moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations des sections CNU. Il revendique plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des enseignant·es-chercheur·es tant en enseignement qu'en recherche.

Comme lors des campagnes précédentes, pour contrecarrer collectivement ce dispositif, **le SNESUP-FSU appelle** :

- les sections CNU à ne pas mettre en œuvre le suivi de carrière ;
- les élu·es SNESUP-FSU des sections CNU à ne pas participer à l'examen des dossiers de suivi de carrière ;
- ses adhérent·es et l'ensemble des collègues à ne pas remplir leur rapport d'activité via l'application ALYA et à se rapprocher de leurs sections syndicales pour organiser collectivement l'expression de leur refus de se soumettre à cette procédure.

Le SNESUP-FSU rappelle qu'il soutiendra, localement et nationalement toutes les collègues qui feraient l'objet de tentatives de pressions et de mesures de rétorsion administratives. ■

Les positions des sections CNU en 2020

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	60	61
62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74

xx	ne procédera pas au suivi de carrière
xx	n'a pas procédé au suivi les années précédentes et doit revoter en septembre sur la question
xx	procédera au suivi sur la base du volontariat (possibilité d'un retour exclusivement à l'enseignant-e-chercheur-e)
xx	procédera au suivi de carrière
xx	information non communiquée

Pour plus d'information, consultez le dossier thématique « suivi de carrière » sur le site du SNESUP-FSU : <https://www.snesup.fr/rubrique/dossier-sur-le-suivi-de-carriere>

Trois communiqués de la CP-CNU

Publiés le 5 mai, ils sont en ligne dans [la partie CNU du site du SNESUP-FSU](#) et concernent :

- le risque d'inégalité de traitement durant la campagne de recrutement 2020 et ses demandes pour un nécessaire aménagement de la session de qualification 2021 ;
- son opposition à une banalisation du recours à la visioconférence ;
- sa demande de retrait de l'arrêté et du décret du 3 avril 2020 qui conditionnent l'obtention d'un diplôme de premier cycle au passage d'une certification en anglais extérieure à l'université.